Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D37_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 février 2024

L'an 2024 et le 22 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 février 2024.

Date de la convocation : 15 février 2024
Date d'affichage : 15 février 2024
Délibération N° 22-02-2024 / N°37
Etaient présents les membres en exercice : 74

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Marc Degrendele, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 15
Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Luc Delaporte, Benoit François, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Edouard Hautecoeur, Eric Caron
Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Nepveu suppléé Eric Rivaux, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Jean-Louis Cauvet suppléé par Maryline Hadj, Christian Thilliez suppléé par Jean-Christophe Nicolas, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme
Absents excusés : Hubert Morreel, Sébastien Henquenet, Philippe Duez, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Alain Rose ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Sylviane Evain ayant donné procuration à André Michel, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Michel Petit, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D37_2024-DE

Secrétaire de séance : Etienne Duchateau

Titre de la délibération : Ajustement du montant de la contribution ATMO pour l'année 2024 et 2025

Par délibération N°01-12-2022 / N°199 en date du 1er décembre 2022, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a adhéré à ATMO Hauts-de-France pour une durée de 3 ans, prenant effet à partir de 2023. Le montant de la contribution pour l'année 2024 a été ajusté à 3 985.84€. Cet ajustement résulte d'une erreur comptable constatée sur l'année 2023. Cette correction permettra d'assurer un équilibre budgétaire approprié. Pour l'année 2025, le montant de la contribution s'élèvera à 3 986 €.

Suite à l'avis favorable du bureau du 14 février 2024, le conseilcommunautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- verser la somme de 3 985,84€ pour la contribution ATMO Hauts de France 2024 et de 3 986€ pour 2025.

Le Président

Michel Seroux

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29 /02/2024 et publication ou notificatio du 29/02/2024

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué